

Dans quel contexte ?

La mise en place de l'EMA 15 s'inscrit dans le cadre du 3ème plan national 2013-2017 en faveur de l'autisme qui se structure autour de 5 axes :

- ⇒ Diagnostiquer et intervenir précocement,
- ⇒ Accompagner tout au long de la vie,
- ⇒ Soutenir les familles,
- ⇒ Poursuivre les efforts de recherche,
- ⇒ Former l'ensemble des acteurs.

Dans ce cadre, l'HAS-ANESM a prévu l'élaboration de « critères de qualité des interventions en direction des personnes autistes pour assurer leur dignité et lutter contre les dérives et les pratiques dangereuses ». Des recommandations de bonnes pratiques ont été rédigées et l'Equipe Mobile s'inscrit dans le cadre de ces prescriptions.

L'EMA 15 a été créée sur une demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Auvergne Rhône-Alpes.

Un partenariat entre le Centre Ressource Autisme (CRA) Auvergne Rhône-Alpes et l'ADAPEI 15 a permis de concrétiser la création de l'Equipe Mobile.

Contacts

Centre Resource Autisme Auvergne

CHU rue Montalembert
63003 Clermont Ferrand Cedex 1

www.cra-auvergne.com
Mail : cra-auvergne@chu-clermontferrand.fr
Tel : 04.73.75.19.48

Adapei du Cantal Pôle Milieu Ouvert

Direction de l'EMA 15
Cyril Chouvelon
1 rue Laparra de Fieux
15000 Aurillac

Mail : c.chouvelon@adapei15.com
Tel : 06.32.44.17.03

Equipe Mobile Autisme 15

Adapei du Cantal
1 rue Laparra de Fieux

Mail : ema@adapei15.com
Tel : 06.30.41.73.89
Ou 06.30.41.73.08

Nous prévoyons 6 jours d'ouverture hors dimanche et jours fériés. Il n'y a pas de permanence physique la prise de rendez-vous est essentielle.

EMA 15

Equipe Mobile Autisme Enfants Adultes

♦ **Qu'est ce que l'EMA 15 ?**

L'Equipe Mobile Autisme (EMA 15) est une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans l'autisme (psychologues, éducateurs spécialisés, et aides médico-psychologiques) qui au besoin fait appel à des partenaires (travailleurs sociaux, personnels médicaux et paramédicaux).

♦ **Pour qui ?**

L'EMA 15 intervient auprès de personnes atteintes d'autisme ou de troubles du spectre de l'autisme (TSA) dès l'âge de 6ans.

De plus, elle peut intervenir auprès des accompagnants de l'usager.

♦ **Comment cela fonctionne ?**

L'intervention se fait avec l'accord de la personne et/ou du représentant légal.

L'EMA 15 n'intervient pas dans les situations d'urgence et n'a pas de compétences pour diagnostiquer l'autisme.

♦ **Quel financement ?**

L'intervention de l'EMA 15 est gratuite.

Quelles sont les missions de l'EMA 15 ?

- Aider à la mise en place d'un programme adapté et évalué en accord avec le projet de vie existant de la personne.
- Aider à la compréhension et la gestion des comportements inadaptés.
- Favoriser le maintien de la personne dans son lieu de vie habituel, prévenir les ruptures de parcours, et préparer des orientations et réorientations.
- Prévenir les hospitalisations inadaptées et un soutien des accompagnants lors des retours d'hospitalisation.
- Soutenir les familles dans la compréhension des situations difficiles.
- Partager des connaissances et des compétences vers les accompagnants dans le respect des recommandations des bonnes pratiques professionnelles (ANESM, HAS)

♦ **Où faire la demande ?**

Des fiches de demande d'intervention sont téléchargeables sur le site du CRA Auvergne :

www.cra-auvergne.com

♦ **Qui peut faire la demande ?**

- ⇒ Le bénéficiaire adulte
- ⇒ Les établissements scolaires
- ⇒ Les établissements et services médico sociaux et/ou les médecins
- ⇒ Les parents ou la famille

♦ **Où l'EMA 15 intervient ?**

L'EMA 15 intervient sur l'ensemble du département du Cantal afin d'offrir à chacun une aide adaptée.

Les interventions peuvent se dérouler dans tous les lieux de vie de la personne avec autisme ou TSA :

- ⇒ Milieu ordinaire (établissements scolaires, de loisirs, professionnels, ...)
- ⇒ A domicile
- ⇒ En établissements et services médico-sociaux